

La Cellule de veille ou Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Les établissements scolaires ont l'obligation d'assurer le suivi des élèves au cours de leur scolarité et dans l'année qui suit leur sortie.

La cellule de veille est un dispositif interne mis en place sous la responsabilité et l'impulsion du chef d'établissement afin d'éviter toute sortie en cours de scolarité sans qu'un relais n'ait été pris.

LES PREALABLES

La lutte contre le décrochage scolaire implique la mise en place d'une politique de prévention qui prenne en compte chaque élève. Elle s'inscrit dans la durée et se concrétise par une organisation clairement identifiée, elle s'assure de l'accompagnement des personnels engagés dans les actions de prévention, elle en évalue les résultats.

La cellule de veille ne peut fonctionner efficacement qu'avec une volonté affirmée de l'équipe éducative de s'engager dans cette mise en oeuvre et doit être inscrite dans le projet d'établissement. L'organisation, la composition, les méthodes de travail sont propres à chaque cellule de veille, à chaque établissement selon les objectifs fixés et la sensibilisation des équipes aux phénomènes du décrochage.

PUBLIC VISE

Tous les élèves en risque de décrochage scolaire ou de rupture scolaire.

PERSONNES ENGAGEES

Tout membre de l'équipe éducative qui, en fonction de son domaine de compétence, sera susceptible d'agir dans le cadre des objectifs de la cellule de veille fixés par le chef d'établissement.

Selon les problématiques repérées, l'équipe peut inviter de façon ponctuelle et ciblée des partenaires extérieurs (éducateurs, travailleurs sociaux...).

OBJECTIFS

- Prévenir les risques de rupture scolaire ou de décrochage
- Repérer les signes avant-coureurs des ruptures scolaires
- Proposer des solutions

PRINCIPES DEONTOLOGIQUES

Le fonctionnement de la cellule de veille nécessite l'application et le respect de certains principes déontologiques. L'équipe pédagogique doit donc réfléchir sur la nécessité d'une « charte déontologique ».

- > *Confidentialité* : les informations partagées sont limitées aux données « utiles » à l'action.
- > *Confiance* : le bon fonctionnement de la cellule de veille repose sur la confiance établie entre ses membres.
- > *Respect* de l'élève et de sa famille :
 - a) Nécessaire adhésion de l'élève et de sa famille aux actions proposées par l'équipe pédagogique.
 - b) Respect de l'autorité parentale : la cellule de veille est guidée par le souci de faciliter et de soutenir l'exercice de l'autorité parentale.
- > *Communication* : l'élève et ses responsables légaux ainsi que l'équipe éducative sont informés de la démarche de la cellule de veille par une personne-ressource de l'établissement

MISSIONS D'UNE CELLULE DE VEILLE

- Analyser les problématiques individuelles des élèves : cerner la nature des difficultés rencontrées et les croiser avec les indicateurs.
- Apporter une aide rapide et personnalisée : rechercher des solutions internes en élaborant des micro dispositifs ou des solutions externes.
- Coordonner les actions : une personne-ressource organise, diffuse et restitue l'information aux équipes pédagogiques, aux familles ou autres partenaires. Des outils spécifiques permettent de conserver une trace écrite des décisions et actions mises en oeuvre pour chaque élève signalé. Ce document sert alors de support lors des réunions de la cellule de veille afin de suivre l'évolution de la prise en charge.
- Coordonner le suivi des élèves : clarifier les missions de chacun, contractualiser, déterminer le calendrier des régulations, évaluer.
- Identifier clairement toute sortie scolaire en cours d'année : élaborer un bilan annuel afin d'évaluer les différentes actions mises en place.

MODALITES POSSIBLES D'ORGANISATION

- Identification d'une personne-ressource, référent « décrochage » dans l'établissement
- Élaboration d'un calendrier annuel dès la rentrée scolaire et communication à l'ensemble des membres de l'équipe éducative.
- Diffusion aux enseignants d'une grille de repérage des élèves en voie de décrochage ou relevant de la cellule de veille. À l'aide de cette grille de repérage qui lui est retournée, la personne-ressource établit l'ordre du jour de la première réunion de la cellule de veille.

Objectifs des réunions de cellule de veille:

- >rechercher des solutions mobilisant les compétences de tous les participants : projets, actions spécifiques, micro dispositifs, partenaires extérieurs ;
 - >établir des bilans intermédiaires des actions proposées (évaluation, réajustement);
 - >étudier les situations nouvelles.
- Tenir à jour une « fiche individuelle de suivi »
 - Restitution aux autres membres de l'équipe éducative.
 - Information et dialogue avec les familles.

OUTILS :

-Application ARENA « Décrochage scolaire »